



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE  
COMMUNE DE BUTRY-SUR-OISE  
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
JEUDI 07 Juillet 2022

**PROCES VERBAL**

(En application des dispositions de l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Date de convocation		A l'ouverture :
01/07/2022	Nombre de conseillers en exercice :	19
	Nombre de conseillers présents	14
	Nombre de conseillers représentés :	5
	Nombre de conseillers votants :	19

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE SEPT JUILLET

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

Légalement convoqué le 07 juillet 2022, en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal de la Commune de Butry sur Oise s'est réuni à la mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Bruno BOURIAUD, Adjoint au Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par mail aux conseillers municipaux le 1<sup>er</sup> juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Monsieur Bruno BOURIAUD, Adjoint au Maire :

- Ouvre la séance à 19h30
- Fait procéder à l'appel des présents et donne connaissance des pouvoirs remis

**ÉTAIENT PRÉSENTS, à l'ouverture de la séance :**

M. Bruno BOURIAUD, Mme Géraldine DUVAL, M. Benoît DUMONT, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Arnaud LORENZI, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, M. KLETZLEN-BODES, Mme Sabrina TERRASSE, Mme Sylvie AMBLAS, M. Robert ESPECEL.

**ÉTAIENT ABSENTS, représentés :**

M. Claude NOËL, qui a donné pouvoir à M. Benoît DUMONT,  
M. Philippe PRIoux, qui a donné pouvoir à Madame Géraldine DUVAL  
Mme Virginie CABUROL, qui a donné pouvoir à Madame Valérie LIMOUZIN  
Mme Juline GARNAVAULT, qui a donné pouvoir à Monsieur Bruno BOURIAUD  
M. Eric RETHORE, qui a donné pouvoir à Monsieur Robert ESPECEL

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jacqueline CARIMALI



En préambule, Monsieur Bouriaud explique Monsieur Claude Noël sera absent en raison d'un test positif à la Covid 19.

## Le Conseil Municipal :

### 1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

À l'unanimité des suffrages exprimés, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal du 07 avril 2022.

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0

### 2. DCM2022016 – DECISION MODIFICATIVE N°1

Monsieur Bouriaud explique qu'un certain nombre de créances sont éteintes et ne seront donc pas recouvrées. Par ailleurs, la commune attend divers versements tels que des remboursements FCTVA depuis 2018 ainsi que des subventions accordées mais pas encore versées.

Monsieur Bouriaud explique qu'il était prévu de réaliser un terrain multisport et qu'il y a actuellement des recherches de financement.

Monsieur Paignon dit qu'il y a également une création de classe pour la deuxième année consécutive.

Monsieur Bouriaud répond que la commune doit inscrire des crédits supplémentaires pour faire face aux besoins, une augmentation du coût ayant été révélée suite à l'étude de sol.

Monsieur Paignon demande quel sera le taux d'endettement de la commune avec cet emprunt supplémentaire.

Monsieur Bouriaud rappelle qu'actuellement la commune n'a qu'un seul crédit et que celui-ci va s'éteindre. L'audit réalisé en début de mandat indiquait une capacité d'endettement entre 35 et 40 % mais le taux d'endettement de la commune se situera bien en deçà de ces chiffres.

Suite à la question de Monsieur Paignon, Monsieur Bouriaud rappelle que Monsieur le Maire a contracté cet emprunt en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été octroyée par la délibération DCM021202 du 25 Mai 2020 (article 3). Le Conseil Municipal ne s'est pas prononcé sur le montant. Si le Conseil souhaite réviser la rédaction de cette délibération, il faut en aviser monsieur le Maire.

Messieurs Paignon et Especel s'inquiètent d'une hausse de fiscalité.

Monsieur Bouriaud rappelle qu'aucune augmentation des impôts n'est prévue.

À la majorité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 18
- Voix contre : 0
- Abstentions : 1

↳ **Adopte** la décision modificative n°1 toutes sections confondues, pour le budget principal de la commune de 387 800 € en recettes et en dépenses conformément à la pièce annexe n°1.

↳ **Autorise** le Maire à signer toute pièce à intervenir.

### 3. DCM2022017 – MISE EN PLACE D'UNE PART SUPPLEMENTAIRE IFSE REGIE DANS LE CADRE DU RIFSEEP

À l'unanimité des suffrages exprimés :

- Voix pour : 19
- Voix contre : 0
- Abstentions : 0



## Séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2022

- ↳ **Décide** l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du RIFSEEP à compter du 01/01/2022.
- ↳ **Décide** la validation des critères et montants tels que définis ci-dessous.
- ↳ **Dit que** les crédits correspondants sont inscrits au budget.

### Les bénéficiaires de la part « IFSE régie »

L'indemnité peut être versée aux fonctionnaires titulaires et stagiaires mais également aux agents contractuels responsables d'une régie.

Elle est versée en complément de la part fonctions « IFSE » prévue pour le groupe de fonctions d'appartenance de l'agent régisseur.

### Les montants de la part « IFSE régie »

RÉGISSEUR D'AVANCES	RÉGISSEUR DE RECETTES	RÉGISSEUR D'AVANCES ET DE RECETTES	MONTANT du cautionnement (en euros)	MONTANT annuel de la part « IFSE régie » (en euros)
Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 1 220	Jusqu'à 2 440	-	<b>110 minimum</b>
De 1 221 à 3 000	De 1 221 à 3 000	De 2 441 à 3 000	300	<b>110 minimum</b>
De 3 001 à 4 600	De 3 001 à 4 600	De 3 000 à 4 600	460	<b>120 minimum</b>
De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	De 4 601 à 7 600	760	<b>140 minimum</b>
De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	De 7 601 à 12 200	1 220	<b>160 minimum</b>
De 12 200 à 18 000	De 12 201 à 18 000	De 12 201 à 18 000	1 800	<b>200 minimum</b>
De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	De 18 001 à 38 000	3 800	<b>320 minimum</b>
De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	De 38 001 à 53 000	4 600	<b>410 minimum</b>

### Identification des régisseurs présents au sein de la collectivité ou de l'établissement

Groupe de fonctions d'appartenance du régisseur	Cadre d'emploi	Montant annuel IFSE du groupe	Montant mensuel moyen de l'avance et des recettes	Montant annuel de la part IFSE supplémentaire « régie »	Part IFSE annuelle totale	Plafond réglementaire IFSE
Catégorie C / Groupe 2	Agent d'accueil Responsable Bibliothèque	3 500 €	De 3 000 à 4 600 €	500 €	4 000 €	10 800 €
Catégorie B / Groupe 1	Responsable CCAS	3 500 €	De 3 000 à 4 600 €	500 €	4 000 €	10 800 €



Les agents dont le cadre d'emplois n'est pas encore impacté par le RIFSEEP restent soumis aux délibérations antérieures régissant l'indemnité allouée aux régisseurs d'avances et de recettes (arrêté ministériel du 3 septembre 2001).

#### **4. DCM2022018 – MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT (SMDEGTVO DEVIENT SDEVO). ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE «INFRASTRUCTURES DE CHARGE» POUR L'INSTALLATION DES BORNES DE RECHARGE DES VEHICULES ELECTRIQUES. ADHESION A LA COMPETENCE FACULTATIVE « CONTRIBUTION A LA TRANSITION ENERGETIQUE »**

*Monsieur Bouriaud précise que cette délibération permet l'ouverture d'une compétence nouvelle. L'adhésion à la compétence « transition énergétique » permettra l'accès à des conseils et une aide à la recherche de subventions.*

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :  
Voix pour : 19  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

☞ **Approuve** les statuts modifiés, et annexés à la présente délibération :

- Article 1 : modification du nom, SDEVO
- Article 2 : reformulation des transferts/reprises de compétence,
- Article 6 : ajout de l'adresse des bureaux à Saint Ouen l'Aumône,
- Article 13 : référence au règlement intérieur mis à jour,
- Article 14 : remplacement des précédents statuts.

Conformément à l'article 3.4 des statuts, la commune

☞ **Décide** d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « contribution à la transition énergétique »

Conformément à l'article 3.5 des statuts, la commune

☞ **Décide** d'adhérer au syndicat pour la compétence facultative « Infrastructures de charge »

#### **5. DCM2022019 – VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL**

**Le Conseil Municipal**, à l'unanimité des suffrages exprimés :  
Voix pour : 19  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

☞ **Accepte** la vente à Monsieur et Madame DELANOY de la parcelle cadastrée section AB 817p de 61 m<sup>2</sup>, au prix de 3 335 €.



## Séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2022

- ↳ **Charge** le notaire de l'acquéreur de la rédaction de l'acte authentique à intervenir,
- ↳ **Précise** que les frais de notaires seront à la charge de l'acquéreur,
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'acte de cession et tous documents afférents à cette affaire.

### 6. DCM2022020 – MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRE ET EXTRASCOLAIRES

*Concernant les modifications demandées, Mesdames Terrasse et Carimali souhaitent revenir sur les modalités de réservation et d'annulation.*

*Monsieur Bouriaud, indique qu'une mise en œuvre rapide est nécessaire.*

*Les phrases posant problème seront retravaillées en lien avec Mesdames Terrasse et Carimali.*

Le Conseil Municipal, à la majorité des suffrages exprimés :

Voix pour : 15

Voix contre : 0

Abstentions : 4

↳ **Adopte** les modifications du règlement intérieur des services périscolaires tel qu'il est annexé à la présente délibération,

↳ **Autorise** Monsieur le Maire de Butry-sur-Oise à signer le règlement intérieur des services périscolaires ;

↳ **Dit** que le règlement entrera en vigueur à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 ;

↳ **Autorise** Monsieur le Maire à insérer le présent règlement sur le Portail Famille ;

↳ **Dit** que le présent règlement peut faire l'objet de modifications à tout moment pour le bon fonctionnement des services sur simple délibération.

### 7. DCM2022021 – JURY D'ASSISES – LISTE PREPARATOIRE 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Voix pour : 19

Voix contre : 0

Abstentions : 0

↳ **PREND ACTE** de la liste du tirage au sort réalisé le 25 juin 2022 par Monsieur Claude NOËL, Maire de la commune en présence des élus du Conseil Municipal des Jeunes.

### 8. DCM2022022 – CREATION DE DEUX POSTES DANS LE CADRE DU PARCOURS EMPLOI COMPETENCE (PEC)

*Monsieur Bouriaud indique qu'un poste est destiné à renforcer l'accueil de la mairie, il sera occupé par Madame Trouillet qui travaille actuellement à la Poste.*

*Le second poste sera affecté aux services techniques. L'agent sera chargé de la pré collecte et du portage des repas pour les anciens, Claire LHOSTIS se consacrera à l'animation exclusivement, les effectifs accueillis étant en augmentation.*



## Séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2022

Monsieur Especel demande quel coût représente la pré collecte en passant par le SMIRTOM.  
Monsieur BOURGOIN indique que pour Butry cela représente 35 000 €.  
Monsieur PAIGNON rappelle qu'une commission a eu lieu le 10 mai au cours de laquelle cette question avait été évoquée. Il s'étonne que la décision soit actée.  
Monsieur Bouriaud explique que les négociations avec le SMIRTOM sont toujours en cours et qu'avec le PEC on serait prêt à faire face à toute éventualité.  
Monsieur Bourgoin indique qu'une commission concernant ce sujet est prévue.  
Monsieur PAIGNON demande si une solution de remplacement est prévue en cas de congés ou maladie de l'agent chargé de ces missions bien spécifiques.  
Monsieur BOURIAUD précise qu'il n'y aurait pas de rupture de service et que les remplacements seront gérés en interne pour pallier aux éventuelles absences.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ou représentés,

Voix pour : 19  
Voix contre : 0  
Abstentions : 0

- ↳ **Décide** de conclure deux contrats Parcours Emploi Compétence (PEC) à temps partiel (22 heures hebdomadaire) pour une durée de 12 mois à compter du 01/09/2022, pour recruter un agent polyvalent chargé entre autres de la pré-collecte des ordures ménagères et un agent administratif polyvalent.
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention et toutes les pièces s'y rapportant entre l'État, Pôle Emploi, le salarié et la commune de Butry-sur-Oise.
- ↳ **Dit** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal en dépenses de fonctionnement, au chapitre 012 « charges du personnel ».

### 9. DCM2022023 – SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'AIDES AU COMMUNES (FDAIC)

**Le Conseil Municipal** à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- ↳ **Adopte** les projets présentés  
Création d'une salle de classe :
    - Travaux : 197 619,23 € HT
    - Mission contrôle technique : 3600 € HT
    - Mission de coordination SPS : 1760 € HT
    - Bureau d'études : 24 000 € HT
- Soit un montant total de 226 979,23 € HT

- ↳ **Arrête** les modalités : le projet susmentionné peut être subventionné à hauteur de 25% au maximum du montant HT des travaux et des études, soit un montant de 56 744,80 euros HT
- ↳ **Autorise** Monsieur le Maire à solliciter une subvention complémentaire au titre du Fonds d'Aides aux Communes et à signer tous documents y afférent.
- ↳ **Dit** que les dépenses seront inscrites au budget 2022.
- ↳ **S'engage** à prendre sur ses fonds propres la part des travaux non subventionnée.

### 10. COMPTE RENDU DES DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par le Maire (du n° DEC\_2022\_03 du 29.03.2022 au n° DEC\_2022\_05 du 24.06.2022) en vertu de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.



## Séance du Conseil Municipal du 07 juillet 2022

Monsieur Especel s'interroge sur les travaux qui seront financés au moyen de l'emprunt. En effet il estime que d'autres travaux tels que la réfection de la voirie ou la création d'une voie de retournement sont plus urgents et nécessaires que la construction d'une salle multisport. Il n'est pas d'accord avec l'ordre des priorités.

Monsieur Dumont indique que divers travaux de voirie sont prévus cet été tels que la pose d'un dos d'âne, rue de la Cavée, entre cet été et 2023 une écluse sera installée rue Pasteur, les bandes de roulement seront également refaites avec de l'enrobé à chaud.

Monsieur Bouriaud indique qu'un budget concernant la rue des rayons a été voté.

Monsieur Especel rappelle qu'une partie de l'entretien incombe au département et suggère une rencontre avec Monsieur Éon.

Monsieur Bouriaud en prend note et en fera part à Monsieur le Maire. Il précise que messieurs Prioux et Dumont rencontrent régulièrement madame Fleury du département concernant toutes ces questions.

Monsieur Dumont indique également que la voie verte sera en travaux lors de deux périodes (été et toussaint avec un arrêt pour la rentrée scolaire). Elle sera à terme, plus large et mieux éclairée.

Monsieur Bourgoïn souhaite revenir sur l'intérêt d'une construction dédiée au sport. Aujourd'hui, les salles utilisées sont inadaptées à la pratique sportive. Le but est d'avoir un lieu de regroupement qui permettra éventuellement de libérer les salles des associations. De nombreuses subventions peuvent être obtenues pour une telle création.

Monsieur Especel demande si une réunion publique concernant ce sujet a été ou va être organisée.

Monsieur Bourgoïn rappelle que la création d'une salle multisport faisait partie des promesses de la campagne.

### 11. INFORMATIONS

#### Fête de Butry

Monsieur Bourgoïn souhaite remercier l'ensemble des personnes ayant œuvré pour la Fête de Butry. Il constate que moins d'associations étaient présentes et estime qu'elles devraient l'être de façon plus marquée au vu des subventions octroyées.

Il fait part de la difficulté de trouver des animations dédiées aux adolescents.

Madame Duval rappelle qu'il y avait des jeux de société ainsi que des casques de réalité virtuelle. Monsieur Bouriaud conclut en disant que c'était une fête familiale très réussie avec un splendide feu d'artifice et remercie à son tour les organisateurs et les bénévoles.

#### Butry le mag

Madame Sevegrand indique que l'imprimeur auquel la mairie faisait appel est en liquidation judiciaire. Une recherche d'un nouveau prestataire est en cours afin de pouvoir éditer le mag du mois d'août comme prévu.

#### Semaine Bleue

Madame Duval indique que la Semaine Bleue, semaine dédiée aux seniors, se déroulera du 02 au 09 octobre. Les animations sont organisées en lien avec la CCSI, Butry-sur-Oise se chargeant de la journée de clôture avec un thé dansant organisé à l'Escale.

#### Logements sociaux

Les logements et la maison médicale devraient être livrés les 8 et 9 septembre prochains.

Monsieur Kletzlen demande si un généraliste est prévu ?

Madame Lherondel précise que Monsieur le Maire s'est entretenu avec les médecins quittant le cabinet d'Auvers-sur-Oise mais ces derniers n'étaient pas en recherche de nouveaux locaux.



*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.*

<b>Monsieur NOËL Claude</b> 	<b>Monsieur BOURIAUD Bruno</b> 	<b>Monsieur DUMONT Benoît</b> 
<b>Monsieur BOURGOIN William</b> 	<b>Madame DUVAL Géraldine</b> 	<b>Monsieur PRIOUX Philippe</b> 
<b>Monsieur Alain LASMAN</b> 	<b>Monsieur PAIGNON Gilles</b> 	<b>Monsieur KLETZLEN-BODES Denis</b> 
<b>Madame LIMOUZIN Valérie</b> 	<b>Madame CARIMALI Jacqueline</b> 	<b>Monsieur LORENZI Arnaud</b> 
<b>Madame SEVEGRAND Caroline</b> 	<b>Madame CABUROL Virginie</b> 	<b>Madame GARNAVAULT</b> Juline 
<b>Monsieur ESPECEL Robert</b> 	<b>Monsieur RETHORE Eric</b> 	<b>Madame TERRASSE Sabrina</b> 
<b>Madame AMBLAS Sylvie</b> 		

**Le Groupe "Union pour Butry"** : M. Claude NOËL, Mme Géraldine DUVAL, M. Bruno BOURIAUD, Mme Caroline SEVEGRAND, M. William BOURGOIN, Mme Valérie LIMOUZIN, M. Philippe PRIOUX, Mme Virginie CABUROL, M. Arnaud LORENZI, M. Alain LASMAN, M. Benoît DUMONT, Mme Jacqueline CARIMALI, M. Gilles PAIGNON, Mme Juline GARNAVAULT, M. Denis KLETZLEN-BODES

**Le Groupe "Bien vivre à Butry"** : Mme Sabrina TERRASSE, M. Robert ESPECEL, Mme Sylvie AMBLAS, M. Eric RETHORE